

Le P'tit Jaune N°9

Lundi 28 décembre 2009

CLEDER-CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2009 Les élus de l'opposition de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

- 1- AGENDA 21 - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC
 - 2- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2009
 - 3- PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL
-

Approbation du procès verbal du 28 septembre 2009

Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, à savoir le non rapport de nos observations, sans l'ombre d'une hésitation. **Nous avons voté contre.**

Monsieur le Maire intervenait alors pour nous proposer une modification dans l'ordre du jour du conseil municipal à savoir : déplacer les points 2 et 3 en début de conseil pour laisser la place à l'agenda 21 et pour permettre un débat plus approfondi.

2- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2009

Il s'agit par un jeu d'écriture suite à une somme d'argent perçue par la commune de Cléder de rééquilibrer les comptes du budget voté en 2009. **Nous nous sommes abstenus** préférant, pour notre part, nous référer au compte administratif qui sera voté dans les trois mois à savoir mars 2010, le compte administratif étant le reflet des dépenses et recettes effectives réalisées par la commune de Cléder.

3- PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le montant de la prime de fin d'année a été revalorisé de 2%. Aucune objection.

Nous avons voté pour.

1- AGENDA 21-PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Monsieur l'adjoint au développement durable nous faisait, une fois de plus, la synthèse de la démarche d'agenda 21 sur la commune de Cléder nous faisant remarquer que si certaines réunions durent jusqu'à 3h, il semble d'après lui qu'elles soient quand mêmes intéressantes et constructives. La parole venait alors à Madame GRILLON et Monsieur DURSENT du bureau d'études qui nous présentaient le diagnostic qui met fin à la première phase de l'opération. De nombreux volets y figurent. Nous ne nous attarderons pas ici sur ces volets et laissons pour ce faire les clédérois visiter le site de la ville de Cléder où devrait, selon les articles parus dans la presse, figurer le diagnostic. Il est à signaler que le document d'un volume de 200 pages, est également visible en mairie, celui-ci n'est en fait qu'une compilation de documents déjà écrits. **André Méar** signalait alors qu'il ne s'agit que d'un diagnostic supplémentaire après ceux déjà effectués dans le cadre du PLU. Pour conclure Monsieur l'adjoint au développement durable tenait à nous dire que l'agenda 21 est un véritable document d'avenir même s'il reste à définir « les axes stratégiques et définir les plans d'action ».

CLEDER-CONSEIL MUNICIPAL du 22 décembre 2009

Les élus de l'opposition de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

1- ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Rapport 2008 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

1-2 Convention avec la Poste pour l'émission d'enveloppes « Prêt à Poster »

1-3 Recensement de la population 2010 : désignation d'un coordonnateur, création de postes d'agents recenseur

1-4 Reconduction de l'ATESAT avec les services de la DDEA du Finistère

2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

2-1 Subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de la nouvelle classe à l'Ecole Per Jakez Hélias

3- URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1 Cession de logements à Habitat 29

3-2 Cession gratuite de terrains en bordure de voies communales

3-3 Numérotation à ODE VEN

3-4 Autorisation d'ester en justice : affaire UGUEN/BAUDAIS-COMMUNE

4- FINANCES

4-1 Reconduction de l'ouverture de crédits

4-2 Tarifs communaux 2010

4-3 Dépenses d'investissement 2010

5- TOURISME-MER

5-1 Projet de bail pour la gestion du camping et du village vacances de ROGUENNIC

6- QUESTIONS DIVERSES

Après avoir lu dans un journal en gros titre que « Cléder accélère », nous nous retrouvons de nouveau en séance le 22 décembre, soit 8 jours après le dernier conseil municipal (14 décembre). Y avait-il lieu de provoquer un nouveau conseil municipal quand la durée de celui-ci n'a pas excédé 25 minutes pour 14 points abordés ? Les 2 réunions du conseil cumulées ne dépassaient pas 1H40. La périodicité des réunions du Conseil Municipal est pour le moins extravagante.

Approbation du procès verbal du 14 décembre 2009.

Ce procès verbal nous a été remis au début de la séance pour un vote en fin de séance, alors que la logique était de nous le faire parvenir en même temps que nos convocations.

Nous avons voté pour.

1- ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Rapport 2008 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat intercommunal des eaux de Cléder-Sibiril est de bonne qualité.

1-2 Convention avec la Poste pour l'émission d'enveloppes « Prêt à Poster »

Il s'agit d'une convention pour l'achat de 500 enveloppes prêtes à poster sur lesquelles figure une photo de la commune de Cléder. **Nous avons voté pour.**

1-3 Recensement de la population 2010 : désignation d'un coordonnateur, création de postes d'agents recenseur

Nous avons voté pour.

1-4 Reconduction de l'ATESAT avec les services de la DDEA du Finistère

Il s'agit d'une convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes. Le montant annuel de la prestation pour la commune de Cléder s'élève à 3 989,95€. **Nous avons voté pour.**

2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

2-1 Subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de la nouvelle classe à l'Ecole Per Jakez Hélias

Monsieur le Maire propose au conseil le vote d'une subvention de 500€ pour l'école Per Jakez Hélias pour l'achat de mobilier et fournitures diverses suite à la création d'une nouvelle classe. Tous les enfants ont droit aux moyens d'accès à l'éducation, **nous avons voté pour.**

André Méar interrogeait le Conseil quant à l'avenir de cette nouvelle classe (ALGECO posé dans la cour de l'école). Monsieur le Maire répondait au Conseil qu'une nouvelle classe sera aménagée dans un avenir proche, dans les locaux existants.

3- URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1 Cession de logements à Habitat 29

Monsieur l'adjoint aux finances nous fait part du souhait d'Habitat 29 d'acquérir les 8 logements situés à Créach Oalec. Il se lançait alors dans un bref exposé chiffré pour arriver à la conclusion suivante : la proposition serait de 538 000€ pour l'acquisition par Habitat 29 (chiffre annoncé). Il reste aujourd'hui à rembourser des emprunts qui courent jusqu'en 2021, pour la somme de 290 203€. Il resterait alors à récupérer une somme non négligeable dans le cadre de cette vente. **André Méar** prenait de nouveau la parole « une fois de plus nous n'avons aucun document pour nous permettre de travailler et de voir les bienfaits de l'opération ». Tout ceci nous paraît anormal et scandaleux... Pourtant Monsieur le Maire lors de la réunion de la commission, s'était engagé à nous fournir tous les documents pour nous permettre d'approfondir notre analyse. Lors de son exposé, Monsieur l'adjoint aux finances nous annonce que le vote de la soirée concerne la cession des logements de Créach Oalec à Habitat 29 pour un montant de 538 000€ (valeur estimée par les domaines). Or dans le seul document fourni à l'opposition concernant les logements de Créach Oalec (lettre du 14 octobre entre le Maire et Habitat 29) on peut lire « nous sollicitons de votre part la possibilité d'acquisition par Habitat 29 des 8 logements précités situés à Créach Oalec dans des conditions qui seraient à définir entre nous ». Compte tenu de l'incohérence et de l'improvisation, **nous nous sommes abstenus.**

André Méar a sollicité le Maire concernant la création de futurs logements sociaux sur la commune de Cléder. Monsieur le Maire répondait qu'avant toute création il était préférable de réhabiliter l'existant. Pour information la réhabilitation de l'existant est à la charge du propriétaire (**qui n'est pas la commune de Cléder**) quant au choix de la création des nouveaux logements sociaux, il dépend uniquement de la **municipalité clédéroise.**

3-2 Cession gratuite de terrains en bordure de voies communales

Il s'agit de petites parcelles en bordure de voies communales que certains propriétaires cèdent gratuitement à la commune (cessions ou régularisations). **Nous avons voté pour.**

3-3 Numérotation à ODE VEN

Il s'agit de donner un numéro à 4 maisons situées à ODE VEN. **Nous avons voté pour.**

3-4 Autorisation d'ester en justice : affaire UGUEN/BAUDAIS-COMMUNE

Considérant que la commune a le droit de se défendre. **Nous avons voté pour.**

4- FINANCES

4-1 Reconduction de l'ouverture de crédits

Renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€. **Nous avons voté pour.**

4-2 Tarifs communaux 2010

L'augmentation est de 2% par rapport à 2009. **Nous avons voté pour.**

4-3 Dépenses d'investissement 2010

Il s'agit d'autoriser le Maire à engager et mandater les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. **Nous avons voté pour.**

5- TOURISME-MER

5-1 Projet de bail pour la gestion du camping et du village vacances de ROGUENNIC

Nous nous sommes là aussi insurgés contre le fait de ne posséder aucun document sur d'éventuels repreneurs ou projets concernant ce futur bail. Pourtant lors de la réunion de commission, Monsieur le Maire ne nous disait-il pas qu'il y avait jusqu'à 60 repreneurs.

Ce qui était inscrit à l'ordre du jour pour soumission à vote était bien un projet de bail pour la gestion du camping et du village vacances de Roguennic. Or au final, ce qui a été approuvé par la majorité est une demande d'assistance pour un montant de 30 000€ qui sera versé au cabinet M SIMON de Brest pour la recherche d'un repreneur.

Qui peut comprendre un tel changement dans l'ordre du jour ?

André Méar intervenait alors et demandait à Monsieur le Maire pourquoi réunir le conseil pour des ordres du jour aussi creux . Monsieur le Maire nous répondait « quel document voulez-vous que je vous transmette, je n'en ai aucun ».

Compte tenu de ces éléments et du manque total d'informations et de transparence concernant ce point, **nous avons refusé de voter.**

Vous pourrez lire la suite de ces aventures dans les numéros à venir du P'tit Jaune.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire nous fait voter une fois de plus sans aucun document une demande de subvention pour la future salle socio-culturelle dont on ne sait aujourd'hui plus rien. **Nous avons voté contre.**

- Monsieur le Maire nous informe d'une réfection de réseau dans le secteur de Baly Plufern. **Nous avons voté pour.**

Ces questions diverses n'auraient-elles pas dû figurer dans l'ordre du jour ?

André Méar, quant à lui posait deux questions :

- Première question : « Pourquoi qu'en tant que président de l'association de Cléder en avant, je n'ai pas été invité à participer à l'élaboration du planning des fêtes 2010 » ?

Monsieur le Maire répondait « j'exclus les associations politiques »

Voir article « Stop à la censure » dans le bulletin annuel de Cléder en Avant.

- Deuxième question : notre curiosité nous amène à vous demander des informations sur le conseil municipal jeunes, sujet qui n'a fait l'objet d'aucun débat ni d'information au conseil municipal.

Monsieur le Maire ne répondait pas. Au bout d'un certain temps, il passait la parole au responsable de la mise en place de ce conseil municipal jeunes. Ce conseiller, tout étonné de se voir interpellé répondait après une longue réflexion « ce conseil municipal jeunes figurait dans notre programme mais non dans le vôtre, il n'y a donc pas lieu de vous inviter à la mise en place du conseil municipal jeunes ni de vous en informer ».

Où est la transparence ? Chapeau la démocratie !

En toute fin de séance, Monsieur le Maire nous proposait une motion sur la réforme des collectivités locales. **Nous avons voté pour.**

Le comité de rédaction du « P'tit Jaune » vous souhaite une bonne et heureuse année 2010

*La suite au prochain épisode
« La lutte est dure mais pas triste »*

Les conseillers de l'opposition municipale

André Méar

Gisèle Stricot

Jean-Paul le Saint

Anne Cormier

Raymond Créac'h

Nathalie Le Gall